



déclaration CTSD 33 du 11/02/14

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

La présentation du projet de loi sur la famille n'aura pas lieu en 2014. C'est l'annonce faite par le gouvernement lundi 3 février.

Comment ne pas interpréter ce recul comme une réponse aux manifestations du dimanche précédent? Pourtant le texte n'avait rien à voir avec les revendications imaginaires et farfelues portées par des manifestants conservateurs hostiles aux évolutions du monde et de la société.

Les sujets qui devraient être abordés par ce texte traitent entre autres :

- du statut du beau-parent dans les familles recomposées
- du développement de la médiation familiale dans les séparations
- du développement de l'adoption simple (pas de rupture de liens avec la famille biologique) pour les enfants privés de parents
- des conditions de l'adoption internationale
- de l'accès aux informations liées aux origines personnelles des enfants nés sous X et de procréation médicalement assistée

Pour l'UNSA-Éducation ce recul du gouvernement est inacceptable. C'est nier la réalité de notre société par peur de choquer la frange conservatrice de notre pays.

Depuis des semaines, les mouvements les plus réactionnaires de notre société occupent le pavé en jouant sur la désinformation, la manipulation et les peurs. Ils ont trouvé un os à ronger avec « l'ABCD de l'Égalité » qu'ils affublent de tous les oripeaux. Il s'agirait là du cheval de Troie d'une soi-disant théorie du genre qui estomperait « la loi naturelle » de la différence des sexes. Ils en demandent aujourd'hui la suspension.

Pour l'UNSA-Éducation, l'École de la République s'honore de ne pas être un simple espace de l'instruction où seuls l'Écrire, le Lire et le Compter auraient droit de cité. L'École publique est bien plus que cela. C'est le creuset où se fonde le « vivre ensemble » indispensable à la cohésion sociale. C'est le lieu de toutes les diversités et donc de tous les respects. « L'ABCD de l'Égalité » a donc toute sa place dans l'enseignement prodigué aux élèves de l'école primaire et même au-delà.

Dans notre pays, les inégalités femmes-hommes perdurent et les stéréotypes sont toujours bien installés. Alors que les filles réussissent mieux que les garçons à l'école, plus tard, les portes des plus hautes responsabilités comme celle de l'accès à l'égalité salariale leur sont encore à peine entrouvertes. Pour toutes ces raisons, le

combat pour l'égalité filles-garçons est bien celui de l'Education nationale, comme celui des parents.

Pour l'UNSA-Éducation, il est donc nécessaire que d'ici à la fin de cette année scolaire, les deux ministères concernés tirent le bilan de cette sensibilisation, adaptent et enrichissent les outils pédagogiques de « l'ABCD » pour que sa généralisation intervienne dès la rentrée 2014. La formation des enseignants et l'information des familles vont de pair avec cette initiative. Ainsi, pour l'UNSA-Éducation l'abécédaire de l'égalité est plus que jamais d'actualité contre le bréviaire de l'obscurantisme et du conservatisme. Son retrait serait une capitulation.

Lors du CTSD du 27 janvier dernier, nous vous avons alerté, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, sur des interrogations importantes qui demeuraient suite à l'annonce, par le Président de la République, de la mise en place du « pacte de responsabilité ».

Elles concernaient en particulier la hauteur des économies supplémentaires sur les dépenses publiques à réaliser dans un délai très court (50 milliards en 3 ans) et leur compatibilité avec le maintien des services publics de qualité constitutifs du modèle social français, leurs conséquences éventuelles sur les agents publics.

Depuis, selon des articles de presse, le ministre de l'Education aurait eu l'idée lumineuse de proposer le gel de l'avancement des fonctionnaires.

Cette annonce a été démentie par l'intéressé. Rumeur, provocation ou ballon d'essai? Quoi qu'il en soit, si le gouvernement devait s'engager dans cette voie, il trouverait les fonctionnaires et en particulier les enseignants sur son chemin. En effet, depuis plusieurs années déjà, ils ne cessent de voir leur pouvoir d'achat baisser du fait, notamment, du gel du point d'indice reconduit depuis 2010. Avec la suppression de l'avancement, on entrerait dans une autre logique. Cela équivaldrait de fait à une perte brutale de salaire tout au long de leur carrière et à une amputation de leur pension. C'est inacceptable.

Alors que toutes les enquêtes internationales pointent le faible niveau de rémunération des enseignants français, et au moment où le Président de la République a fait de l'Education la priorité du quinquennat, cette mesure serait un revirement et un camouflet adressé à tous les personnels. Le gouvernement doit désormais lever le doute et clarifier sa position. L'UNSA-Éducation attend, au-delà du démenti du ministre, une clarification nette de la part de Maignon.

Concernant la question des rythmes scolaires, à la prochaine rentrée, dans notre département, nous vous renouvelons notre demande, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de faciliter leur mise en œuvre en accompagnant les évolutions, les ajustements, les changements à court et à long terme, au fur et à mesure des constructions des projets éducatifs territoriaux.

L'UNSA-Éducation tient également à rappeler au Président de la République, comme elle l'a fait avec l'interfédérale Jeunesse et Sports dans sa lettre du 28 janvier dernier, la nécessité d'ouvrir les débats sur le devenir du ministère des Sports, Jeunesse, Education populaire et Vie associative, d'ouvrir les débats sur la création d'un grand pôle éducatif, promesse de campagne du candidat Hollande.

A l'heure où les acteurs locaux travaillent ensemble à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, élaborent des projets éducatifs territoriaux, le refus de la ministre Valérie Fourneyron d'ouvrir ce débat est inacceptable.

Localement, l'UNSA-Éducation souhaite, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, poser une alerte concernant l'utilisation des installations sportives : des collègues d'éducation physique et sportive et des chefs d'établissement nous ont fait remonter les difficultés de concertation, voire l'absence de concertation concernant l'utilisation de ces locaux. L'UNSA-Éducation demande que, dans chaque commune dans laquelle sont implantés des collèges, lycées publics, une réelle concertation concernant l'utilisation des installations sportives soient organisée et prenne en compte les contraintes liées :

- à l'obligation d'octroi des installations sportives pour l'enseignement de l'EPS en collège, SEGPA, lycée, EREA ...
- à la pratique des activités de l'UNSS les mercredis après-midi
- aux objectifs de la réforme et rythmes scolaires dans le 1^{er} degré.

Il nous semble inconcevable que ces réunions ne soient pas mises en place, réunions associant utilisateurs, services des sports des municipalités ou intercommunalités, représentants des administrations de tutelle.

Pour terminer, l'UNSA-Éducation souhaite intervenir sur le lycée professionnel Trégey. Le CHSCT Académique s'est rendu à deux reprises dans cet établissement. Lors de sa deuxième visite, il a constaté l'altération des conditions de travail de tous les personnels de ce LP, direction comprise.

Le lycée Trégey cristallise en son sein toutes les difficultés que l'on peut rencontrer : élèves en décrochage scolaire, affectation par défaut, seul point de chute après de multiples exclusions d'autres établissements, cohabitation difficile par différence de régime avec les stagiaires de la formation continue, ...

C'est pourquoi le CHSCTA, dans sa séance du 6 février dernier, a demandé que des mesures rapides et exceptionnelles soient mises en œuvre pour cet établissement. Dans l'un de ses avis, il demande des moyens pour cet établissement au regard d'une classification en éducation prioritaire. Je cite :

« A de multiples reprises le lycée a demandé son classement dans l'éducation prioritaire, ce qui lui a été refusé. Le LP Trégey présente pourtant les caractéristiques d'un établissement de zone prioritaire sans en avoir les moyens.

Le CHSCTA demande de doter cet établissement de moyens supplémentaires, comme pour un établissement prioritaire, à l'aune des difficultés rapportées par le CHSCTA (dotations postes, CPE, AE....)

Il faut dégager des moyens horaires supplémentaires afin de dédoubler les classes les plus difficiles en enseignement général et ce très rapidement. »

Fin de citation.

Lors du CTSD du 28 janvier, vous avez proposé une DGH à la baisse pour cet établissement.

L'UNSA Education vous demande, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de revoir l'attribution de la DGH du LP Trégy en vous appuyant sur le rapport et les avis émis par le CHSCT A

Pour l'UNSA-Éducation
Evelyne FAUGEROLLE
Céline GRAVELLIER



*l'éducation,
notre terrain d'action*